

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Département des HAUTES-ALPES
Commune de Tallard****Délibération du Conseil Municipal****Séance du 9 octobre 2020****N° 2020-49**

L'an deux mille vingt et le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du deux octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en la salle polyvalente municipale, sise 1 Place Charles de Gaulle – Tallard (05130) ; sous la présidence de Jean-Michel ARNAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19**Présents : 14****Votants : 18****Absents : 01**

Etaient présents : M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Sylvie LABBÉ, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT, Mme Annie LEDIEU, M. Benjamin CORTESE, Mme Gabrielle RABOUIN, M. Fabien RAGE, Mme Jeanine MAMAN, Mme Nathalie MARTIN-MILLE, M. Mathieu GRUERE, Mme Chloé LALLEMAND, M. Fabien MALFATTO.

Etaient absents/excusés, et ont donné pouvoir : M. Fernand BARD, Mme Martine PAUL, M. Martial FERRÉ, Mme Angélique DARTEVELLE, qui ont respectivement donné pouvoir à M. Daniel BOREL, à M. Jean-Michel ARNAUD, à Mme Sylvie LABBÉ, à Mme Marie-Christine LAZARO.

Etaient absents/excusés : M. Loïc GUIDONE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Nathalie MARTIN-MILLE a été désignée parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Vote d'une subvention au bénéfice de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière

Monsieur le Maire indique avoir été saisi par Monsieur le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière, d'une demande de subvention de fonctionnement. Il précise que la même demande a été adressée par l'amicale à l'ensemble des communes défendues par les sapeurs-pompiers de Gandière.

Cette subvention est destinée à participer au financement de diverses dépenses de l'Amicale, dont notamment les assurances des pompiers pour leurs activités non opérationnelles (événements départementaux...) ainsi qu'une assurance complémentaire destinée à couvrir les risques d'accidents en service commandé. Cette subvention participerait également au financement du fonds social disponible et mobilisable pour chaque sapeur-pompier qui serait dans le besoin.

Monsieur le Maire ayant par ailleurs indiqué que de nombreux sapeurs-pompiers volontaires, et vétérans sont domiciliés sur la commune, il propose au Conseil Municipal d'accompagner l'action de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Gandière en lui accordant une subvention de 500 €.

DECISION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, la présente délibération est mise aux voix.

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 18 Voix

CONTRE : 00 Voix

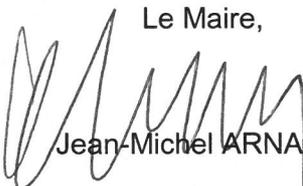
ABSTENTION(S) : 00 Voix

DECIDE de voter, au bénéfice de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière, et au titre de l'exercice 2020, une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros TTC,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Jean-Michel ARNAUD

